

Fil antenne parabolique surplombant la voie publique

Par tibl63, le 13/09/2009 à 21:04

Bonjour,

possedant une residence secondaire en face de ma residence principale, ai je droit de surplomber la voie publique avec un fil d antenne pour relier mes 2 paraboles? merci

Par augustin, le 14/09/2009 à 12:05

Faites la demande au gestionnaire de la voirie concernée par le surplomb.